

LAMPERTHEIM

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Préambule

Préalablement au vote du budget primitif, le **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)** permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants.

Le DOB doit avoir lieu dans les dix semaines précédant l'examen du budget pour toutes les communes en M 57.

Objectifs du DOB :

- discuter des orientations budgétaires de la collectivité,
- informer sur la situation financière.

Ce débat donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Contexte économique

- Monde - Zone Euro - France 5
- Loi de finances 2025 7

Premiers chiffres pour 2023

- Ratios 2023 – DGFIP 12
- Premiers chiffres pour 2023 14

Situation financière de Lampertheim

- Taux de la fiscalité 21
- Etat de la dette 22
- Capacité d'emprunt 22
- Endettement de la commune 23
- En conclusion, la situation financière à Lampertheim 24

Quelques chiffres clés

- Population 28
- Coût de l'énergie - Electricité - Gaz 29
- Evolution de la masse salariale 30
- Dotation globale et forfaitaire 31
- Hausses des bases d'impositions de 3,9 % 32

Grandes orientations pour 2024

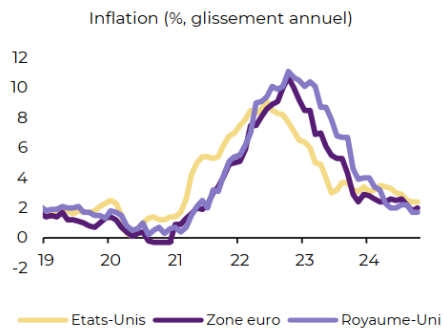
- En section de fonctionnement 34
- En section d'investissement 36
- Nouveaux projets 2025 37
- Orientations générales 2025 40

CONTEXTE

ECONOMIQUE

MONDE : les banques centrales desserrent l'étou, le risque géopolitique monte d'un cran

CONTEXTE
ECONOMIQUE

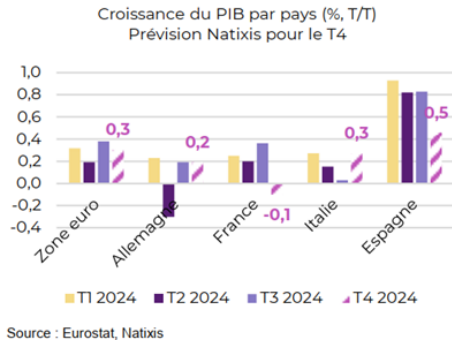


La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %. La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étou du crédit. Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays.

ZONE EURO : l'activité a fait mieux que prévu au 3^{ème} trimestre, mais ce va-t-il durer ?

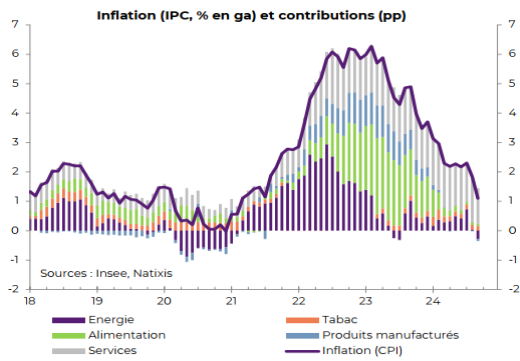
Scénario de croissance : une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro.

Inflation : nous tablons sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.



Source : Eurostat, Natixis

FRANCE : retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?



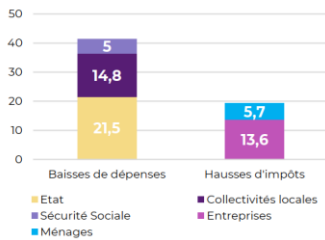
Source : Caisse d'Epargne

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.

Inflation : en moyenne annuelle, nous prévoyons l'inflation (IPCH) française à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025.

Risques : l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

2/3 de l'effort prévu par le gouvernement passe par une réduction des dépenses et 1/3 par des hausses d'impôts (Mds€)



Source : PLF 2025, Natixis

Source : Caisse d'Epargne

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5% du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le programme de stabilité). **Ceci marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement**, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

Aperçu de l'environnement macro-économique

2024, année sportive ! Cela vaut aussi pour les finances des collectivités locales.

Après une dissolution inattendue suivie d'élections marquées par le succès d'une coalition « en contre », on a assisté à la formation très tardive d'un gouvernement qui repose plus sur la force de la Constitution que sur une véritable coalition parlementaire, bref un gouvernement fragile.

Début septembre, des déclarations de ministres démissionnaires ont mis en cause la gestion des collectivités alors que se révélait l'état désastreux des finances publiques. La messe est alors dite : les collectivités - même rapidement disculpées - vont être mises à contribution. Tous les élus, toutes leurs associations sont vent debout mais savent que l'effort est incontournable. Parallèlement, le gouvernement affiche sa volonté de partenariat avec les territoires jusque dans l'intitulé du portefeuille de la Ministre des Collectivités. Il y aura donc dialogue et l'effort devrait être soutenable.

Reste à voir ce qui évoluera entre la version du PLF et la loi définitive. L'atteinte de l'objectif de 5 milliards € de contribution repose sur trois dispositifs : pour 3 milliards €, un mécanisme imposé à 450 grandes entités avec comme objectif de constituer un fonds de réserve. On y ajoute une reprise de la dynamique de TVA d'environ 1,2 milliard € et la réduction des remboursements du fonds de compensation de la TVA pour 800 millions €. Attention, ce n'est pas tout : le Fonds vert par exemple, a perdu 60 %.

Au 7 février 2025, l'objectif de 5 milliards de contribution passerait à 2,2 milliards de contribution, mais les conditions et l'impact sur les collectivités ne pas connus dans le détail à ce jour.

Ainsi plus que jamais, les grandes transitions sont compromises par la contrainte financière. Or, que vaudra la maîtrise de la dette publique si on sacrifie la dette écologique ? Celle qui ne pourra se régler qu'en investissant massivement pour l'avenir et la compétitivité des territoires...

Projet de loi de finances pour 2025

Le projet de loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros (Md€) et de ramener le déficit public à 5,4 % du PIB en 2025. Dans cet objectif, une baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposées.

Le projet de budget, sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité, reprend le texte de compromis trouvé entre Députés et Sénateurs en Commission Mixte Paritaire les 30 et 31 janvier 2025.

Il ambitionne de réduire **le déficit public à 5,4 % du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2025**, après un dérapage à 6,1 % en 2024 et après 5,5 % en 2023.

La part de la dette publique atteindrait 115,5 % du PIB. Le **déficit de l'État** s'élèverait à **139 milliards d'euros** (Md€).

Le 14 janvier 2025, lors de sa déclaration de politique générale, le Premier Ministre François Bayrou s'était engagé à contenir le déficit public à cette hauteur (contre 5 % dans le texte porté par Michel Barnier à l'automne 2024).

L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

Les mesures impactant les collectivités et l'outre-mer

Un effort budgétaire de 2,2 milliards d'euros (Md€) est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne).

Le Fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 mais moins que prévu initialement.

Plusieurs mesures ont été introduites au [Parlement](#) pour soutenir l'investissement outre-mer, notamment en Nouvelle-Calédonie.

Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (Dilico)

Le Dilico remplace le Fonds de réserve du budget « Barnier » : il concerne plus de collectivités (environ **2 100 collectivités**, contre 450 auparavant), mais pour un montant global plus faible (**1 milliard d'euros**, contre 3 milliards d'euros auparavant).

=> la commune de Lampertheim ne figure pas sur la liste des communes contributrices du DILICO.

Abondement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de près de 150 millions d'euros financé par une minoration à due concurrence de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

La version du PLF 2025 votée en première lecture au Sénat, qui prévoyait une hausse de 290 M€ de la DGF, était plus avantageuse que la version de la Commission Mixte Paritaire (CMP) qui vient d'être définitivement adoptée dans la mesure où elle finançait intégralement la **hausse de 290 millions des dotations de péréquation** :

- dotation de solidarité rurale : + 150 millions d'euros,
- dotation de solidarité urbaine : + 140 millions d'euros.

La moindre augmentation de la DGF, de 150 millions d'euros, ne couvre désormais que 50 % de la hausse de la péréquation. La seconde moitié sera donc financée par écrêtement interne de la dotation globale de fonctionnement, dont une part portera sur la dotation forfaitaire des communes.

=> DGF encaissée par Lampertheim en 2024 = 42 300 € encaissés en 2024 (en baisse par rapport à 2023).

Baisse des dotations d'investissement de l'Etat aux collectivités territoriales

- **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : baisse de 145 M€**, portant la DSIL à 425 M€, contre 570 M€ en 2024 en autorisation d'engagement (AE).
- **Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux (DETR) : maintien à son niveau de 2024**, soit une enveloppe globale de DETR de 1 046 M€ en AE.
- **Fonds vert : hausse de 150 M€ en AE**, portant le Fonds vert à 1 150 M€ en AE (contre 2,5 milliards d'euros à sa création). A noter que **le Fonds vert subit une baisse de 19 M€ en crédits de paiement (CP) en 2025** (total de 1 123 M€ en CP). Une partie du Fonds vert devrait abonder un « **Fonds territorial climat** » à hauteur de 200 M€ en CP, pour financer les actions du PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial). Une circulaire est attendue pour en définir les critères d'attribution.

=> Baisse des dotations pour les prochains investissements.

Fonds de compensation de la TVA – A partir du 01/01/2025

Le taux de FCTVA passera de 16,4 % à 14,85 %.

=> Perte pour Lampertheim : 14 400 € (sur estimation de travaux de 900 000 € HT).

Le remboursement au titre « des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés » est supprimé.

=> Perte pour Lampertheim : 3 000 € environ.

Protection sociale complémentaire en matière de santé et de prévoyance - Accord cadre de juillet 2024

=> De nouveaux minima de protection à respecter en matière de santé et de prévoyance.

Hors de la loi de finances pour 2025

Hausse de la cotisation des employeurs à CNRACL (PLFSS - Décret 30/01/2025)

Annoncée dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2025 (PLFSS), cette mesure réglementaire est explicitée dans un décret du 30/01/2025. Ce dernier prévoit une augmentation progressive du taux des cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), portant ce taux de 31,65 % en 2024 à 34,65 % en 2025, puis par augmentation de 3 points chaque année jusqu'à 43,65 % à partir de 2028.

- Cela revient à une **hausse de 3 points par an pendant 4 ans, soit 12 points au total** de la cotisation des employeurs à la CNRACL.
- 12 points équivalent à une **augmentation de + 37,9 % par rapport à 2024** de la cotisation des employeurs à la CNRACL.

=> A Lampertheim : + 14 000 € en 2025 / + 56 000 € en 2028.

PREMIERS CHIFFRES POUR 2024 ET RATIOS 2023 - DGFIP

Ratios de niveau – Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT

Dotation globale de fonctionnement	86 462	25	87	118	156
Capacité d'autofinancement brute = CAF	444 779	127	198	207	214

Ratios de niveau – Section d'investissement

INVESTISSEMENT

Besoin de financement de la section d'investissement	79 444	23	71	32	20
--	--------	----	----	----	----

DETTE

Encours total de la dette au 31 décembre	1 104 982	315	538	577	710
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	1 592 048	453	481	446	460

Ratios de structure

COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT

Capacité d'autofinancement brute = CAF	444 779	127	198	207	214
--	---------	-----	-----	-----	-----

Principaux constats

En €

Tableau de synthèse

Évolution

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution	2022/2023	2019/2023
Produits réels de fonctionnement	2 523 093	2 436 486	2 505 052	2 349 659	2 772 109		18,0 %	9,9 %
Charges réelles de fonctionnement	1 969 928	1 878 032	1 967 820	2 059 923	2 327 330		13,0 %	18,1 %
Capacité d'autofinancement brute	553 165	558 454	537 232	289 736	444 779		53,5 %	-19,6 %
Capacité d'autofinancement nette	469 572	474 862	453 640	207 956	377 655		81,6 %	-19,6 %
Dépenses d'équipement	505 927	621 012	508 553	120 986	414 126		242,3 %	-18,1 %
Dettes financières	1 421 071	1 337 478	1 253 886	1 172 106	1 104 982		-5,7 %	-22,2 %
Fonds de roulement	1 141 609	1 191 509	1 273 705	1 511 725	1 592 048		5,3 %	39,5 %
Trésorerie	1 146 474	1 189 944	1 265 635	1 495 602	1 664 100		11,3 %	45,1 %

Ratios de fiscalité

Direction Générale des Finances Publiques –
 Chiffres issus du compte administratif 2023 et chiffres nationaux 2023

I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	3 513			
Nombre de foyers fiscaux	2 002			
Part des foyers non imposables	34,6 %	45,5 %	52,8 %	53,1 %
Revenu fiscal moyen par foyer	41 592	32 997	29 912	29 779

DONNÉES ÉCONOMIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements	1 615			
-> dont part de résidences secondaires	3,3 %	3,5 %	5,6 %	13,8 %
-> dont logements vacants	0	4	13	19
Valeur locative nette des résidences secondaires	199 099			
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	204	273	235	251
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	204	273	235	251

Données socio-économiques

Population municipale = 3 475 h / population totale = 3 529 h au 01/01/2025

Nombre de logements : 1 615 logements dont 90 logements locatifs sociaux

Mise en œuvre de la loi SRU : seuil des 3 500 h / en regard de la population municipale de 3 475 h

Obligation de la loi SRU : 25% de logements locatifs sociaux du nombre de résidences principales (soit 1 561

logements de résidence principale x 25 % = 390 logements)

Nombre d'entreprises : 223 entreprises

Premiers chiffres du Compte Financier Unique 2024

LAMPERTHEIM - LAMPERTHEIM - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

I
B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 681 000,00	2 790 152,12	4 471 152,12
	Recettes réalisées (1)	B	841 833,21	2 762 094,01	3 603 927,22
	Restes à réaliser	C	223 700,00	0,00	223 700,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 623 974,13	3 798 000,00	5 421 974,13
	Dépenses réalisées (1)	E	950 966,56	2 703 644,13	3 654 610,69
	Restes à réaliser	F	243 700,00	0,00	243 700,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-109 133,35	58 449,88	-50 683,47
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-57 025,87	1 007 847,88	950 822,01
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-166 159,22	1 066 297,76	900 138,54
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-20 000,00	0,00	-20 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-186 159,22	1 066 297,76	880 138,54

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022 (1)	Part affectée à l'investissement : Exercice 2023 (2)	Résultat de l'exercice 2023 (3)	Résultat de clôture de l'exercice 2023 (1-2+3)
Investissement	- 57 025,87		- 109 133,35	- 166 159,22
Fonctionnement	1 649 073,75	641 225,87	58 449,88	1 066 297,76
TOTAL	1 592 047,88	641 225,87	50 683,47	900 138,54

Reste à réaliser 2024 : En Recette = 223 700 € / En Dépenses = 243 700 € => - 20 000 €

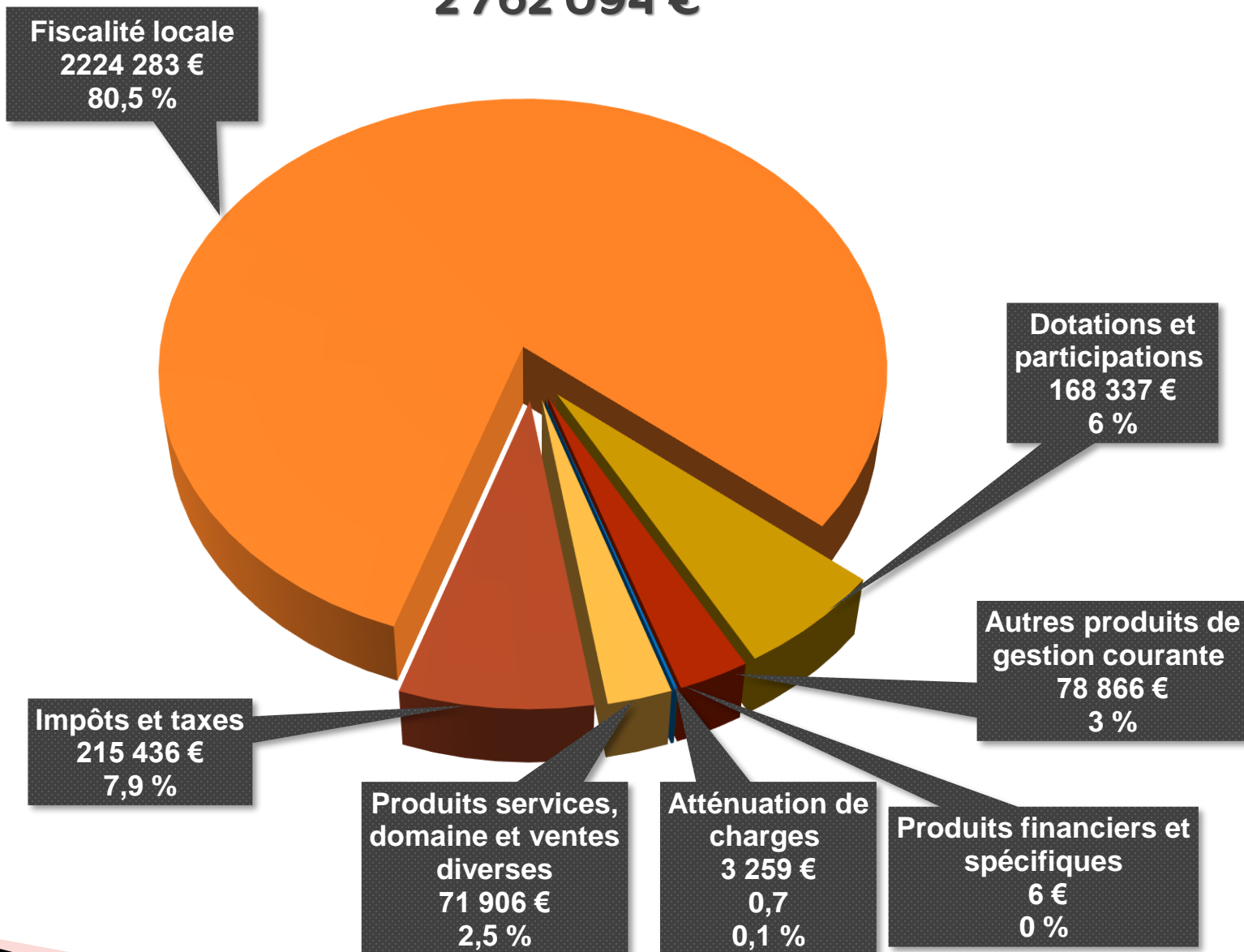
Soit un déficit d'investissement cumulé de 186 159,22 € (- 166 159,22 € de déficit d'investissement - 20 000 € RAR 2024)

Et un déficit total cumulé de 880 138,54 € (900 138,54 € de résultat cumulé - 20 000 € de RAR 2024)

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Recettes réelles de fonctionnement 2024

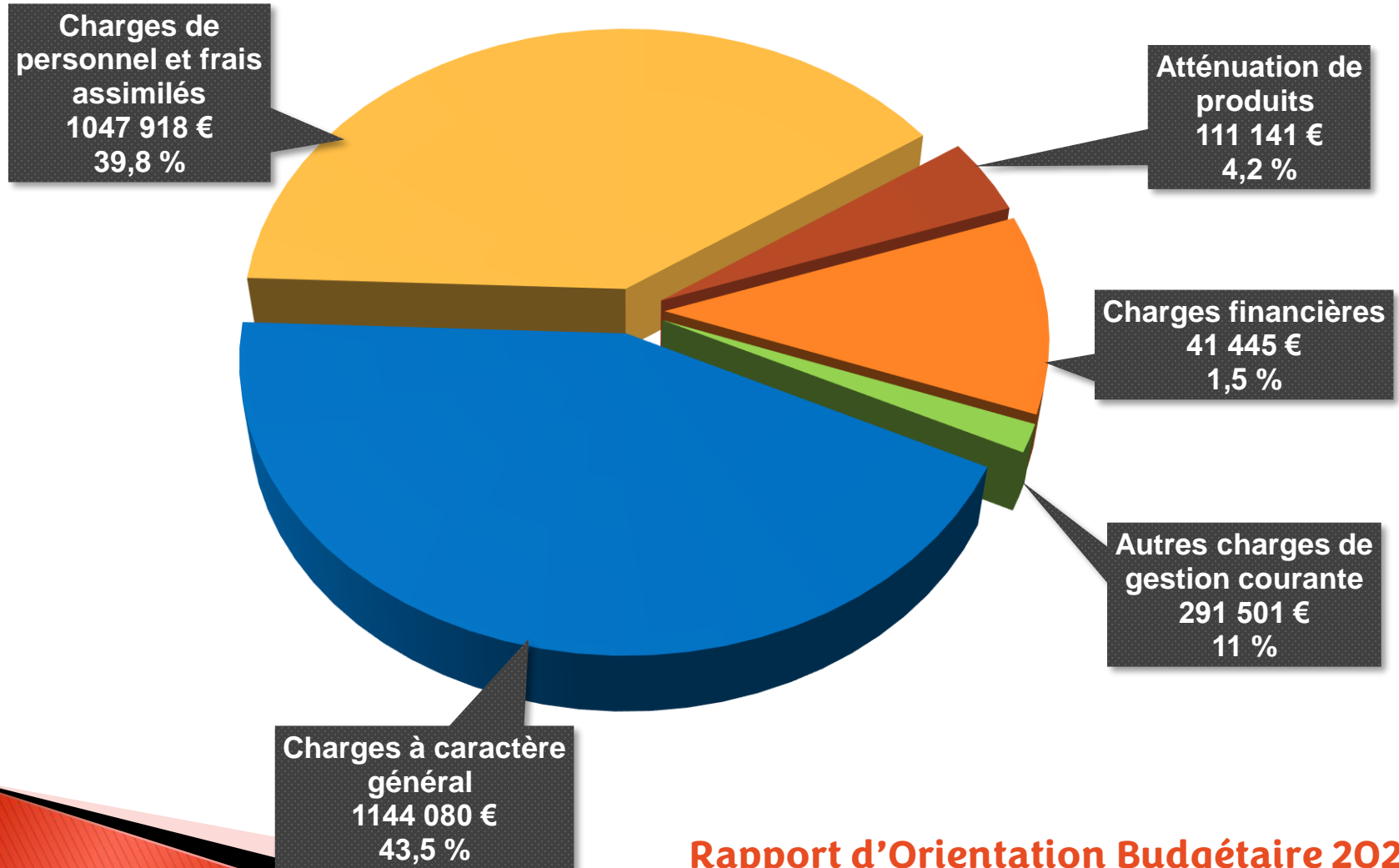
2 762 094 €



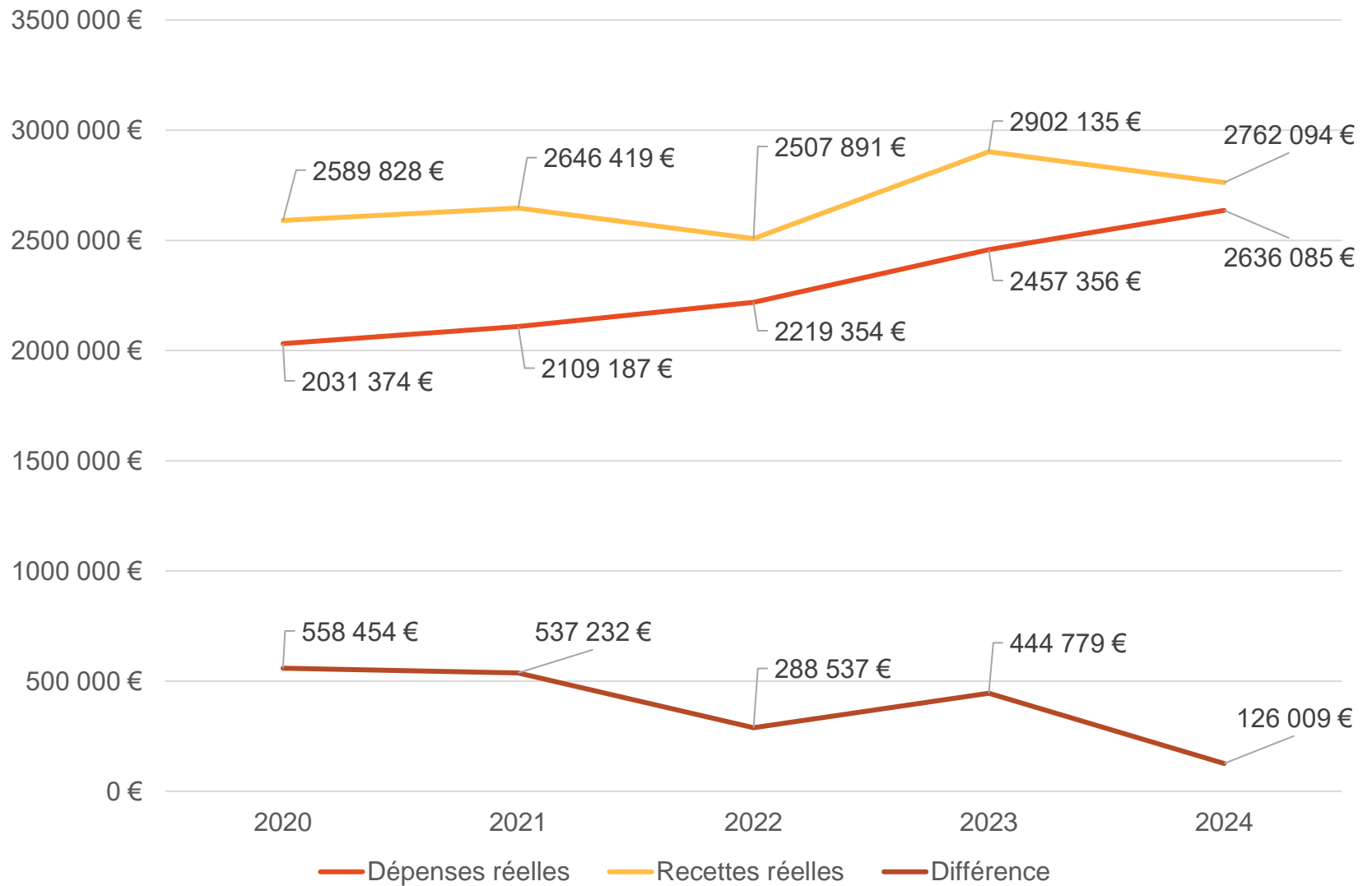
Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Dépenses réelles de fonctionnement 2024

Total 2 636 086 €

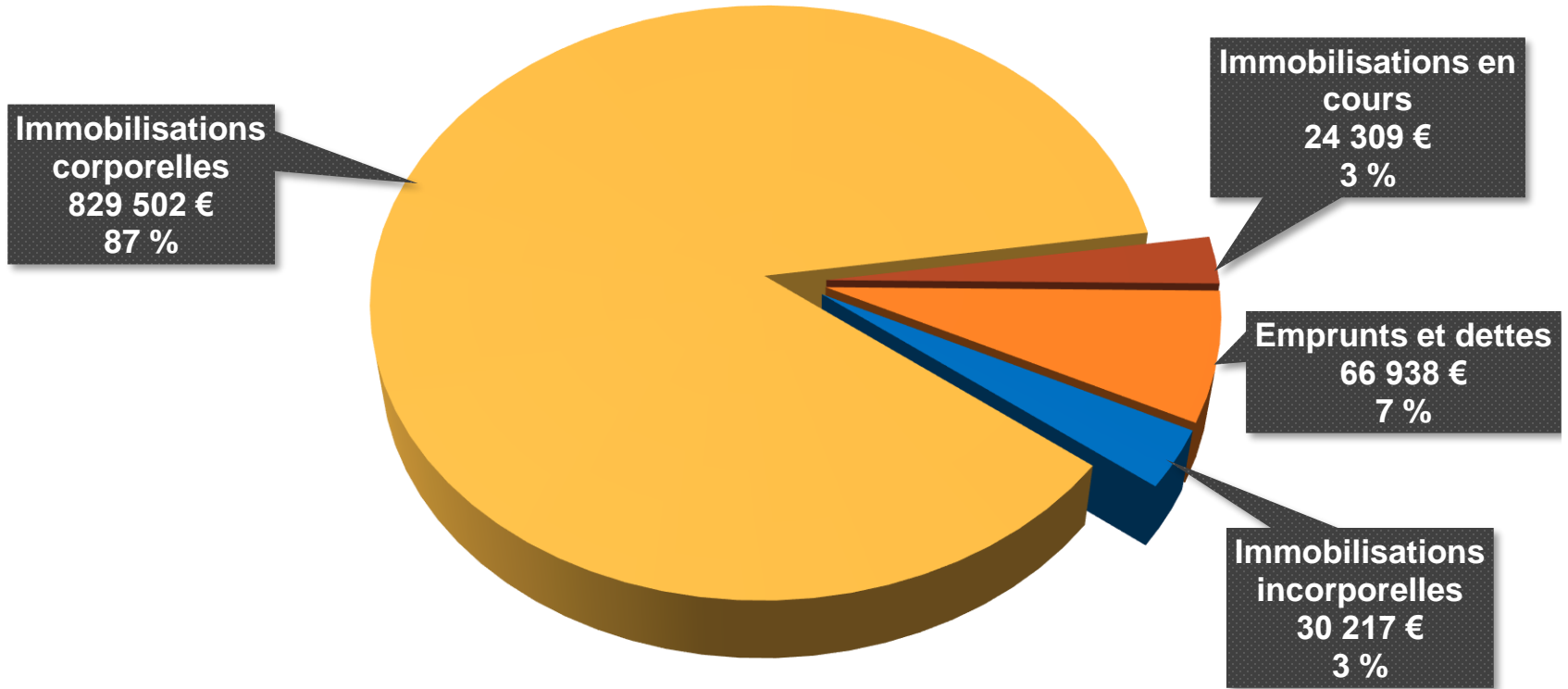


Fonctionnement (CA 2020, 2021, 2022, 2023 et CFU en 2024)



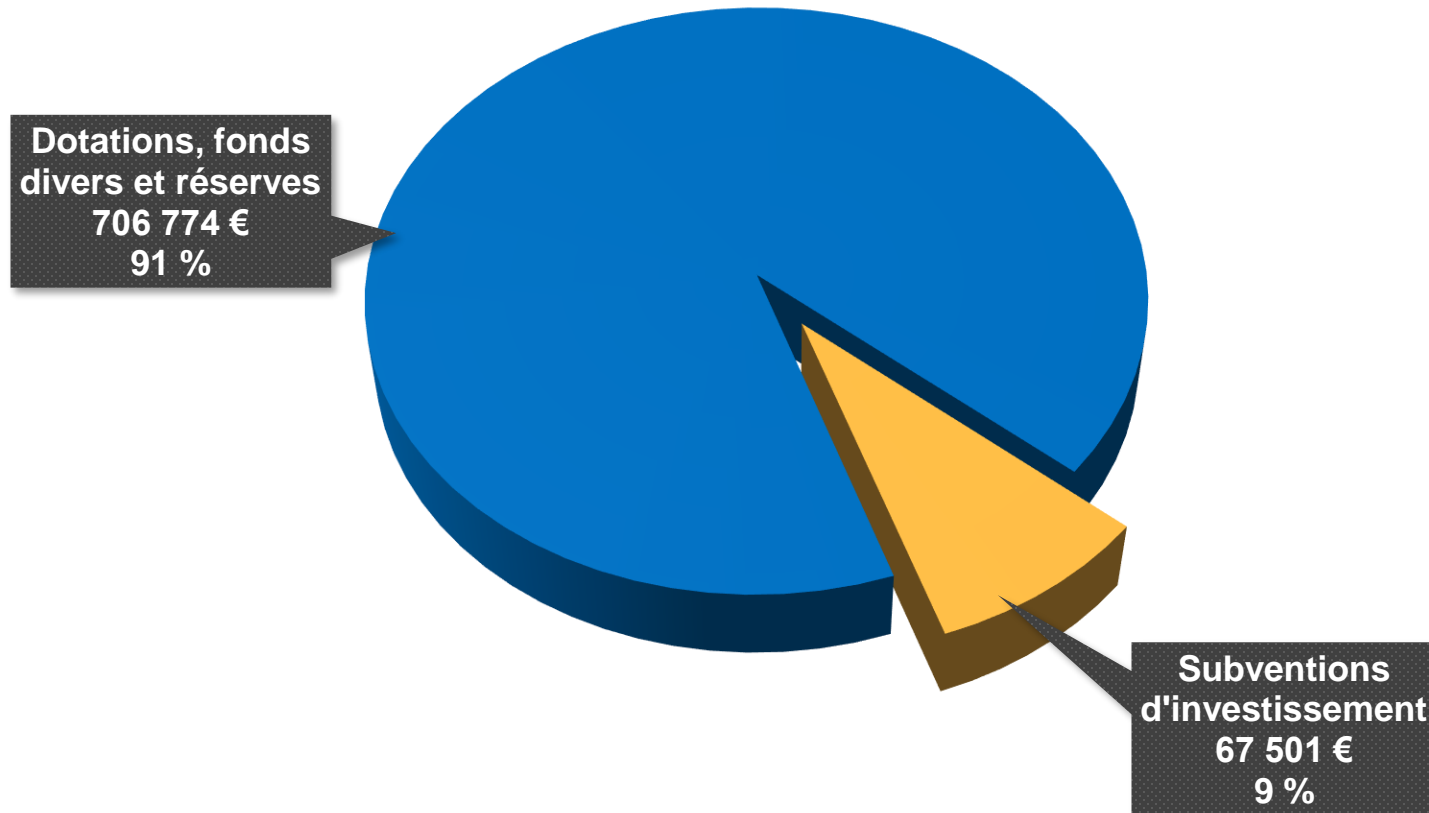
Dépenses réelles d'investissement 2024

Total 950 967 €



Recettes réelles d'investissement 2024

Total 774 275 €

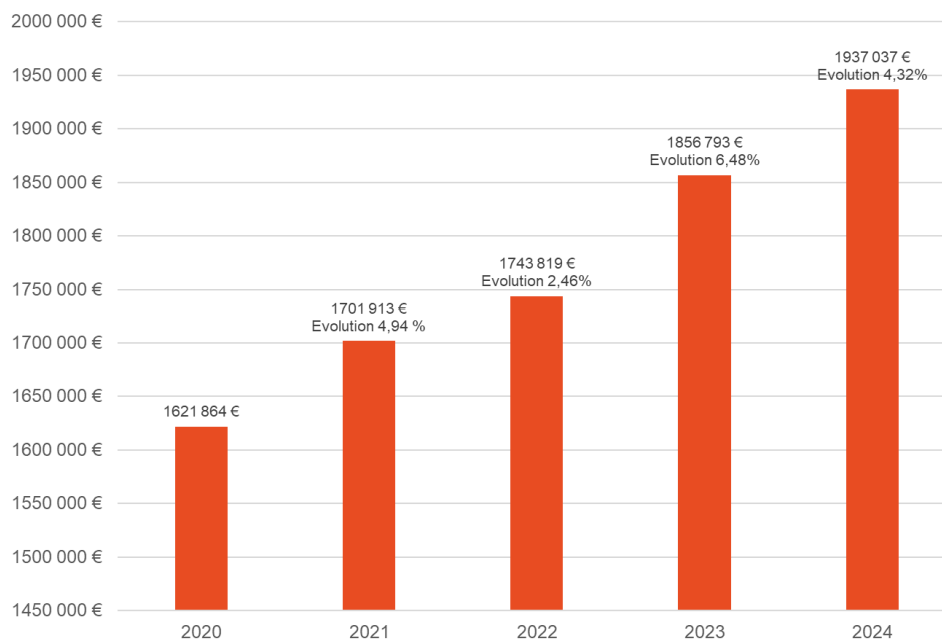


SITUATION FINANCIERE DE LAMPERTHEIM

Stabilité des taux de la fiscalité depuis 2005

Aucune augmentation des taux de fiscalité locale (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les propriétés bâties et Taxe Foncière sur les propriétés non bâties) prise par le Conseil Municipal depuis 1999.

Malgré tout, les recettes des contributions directes ont augmenté, d'une part en raison de la variation des bases théoriques (application d'un taux de revalorisation des bases par la loi de finance ou depuis 2018 par application du mécanisme instauré à l'article 1518 bis du CGI et par la variation physique des bases de fiscalité).



L'augmentation de la fiscalité directe encaissée est liée à la revalorisation des bases locatives, la commune n'ayant pas augmenté ses taux depuis 1999.

Situation financière de Lampertheim en 2024

Etat de la dette au 31/12/2024

La dette de la commune de Lampertheim restant à rembourser au 31/12/2024 est de 1 037 623 €. Soit un montant de **314 € / habitant**, ce qui représente un montant faible d'endettement de la commune qui se situe parmi les moins endettées des communes de l'EMS.

Capacité d'emprunt de la commune

La capacité de désendettement (dettes / Capacité d'Auto-Financement) : le ratio de désendettement indique le nombre d'année de CAF brute nécessaire à la collectivité pour rembourser sa dette. Il est usuellement admis qu'en-dessous de 3 ans, l'endettement est faible. Entre 3 et 6 ans, il est maîtrisé. Entre 6 et 9 ans, il est élevé. Entre 9 et 12, il atteint un seuil d'alerte. Au-delà de 12 ans, la situation de la collectivité se rapproche du surendettement.

Situation à Lampertheim au 31/12/2024 :

1 037 623 € (capital restant dû) / 880 138 € (résultat cumulé au 31/12/2024) = 1,17 an

La capacité de désendettement de la commune de Lampertheim est très positive au 31/12/2024, située sur le seuil d'endettement faible.

Situation financière de Lampertheim en 2024

Endettement de la commune

Le ratio d'endettement (dettes / produits de fonctionnement) permet d'apprécier la solvabilité de la commune, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes financières à partir de ses produits de fonctionnement.

Un nouvel emprunt de 2,2 M€ permettrait de rester dans des normes acceptables par rapport aux références usuellement admises.

Il est toutefois à noter que :

- la souscription d'un tel emprunt amènerait l'endettement total de la collectivité à 3,2 M€ et mobiliserait ainsi toutes les marges de manœuvre de la collectivité en termes d'emprunt.
- les dotations de l'Etat sont en forte diminution ces dernières années et probablement dans les années à venir.

Il s'agit là **d'un seuil maximal** calculé sur des éléments théoriques. La soutenabilité réelle d'un emprunt doit s'analyser au regard d'un projet complet et d'un phasage des travaux, mais également du contexte économique qui incite aujourd'hui à une très grande prudence.

En conclusion :

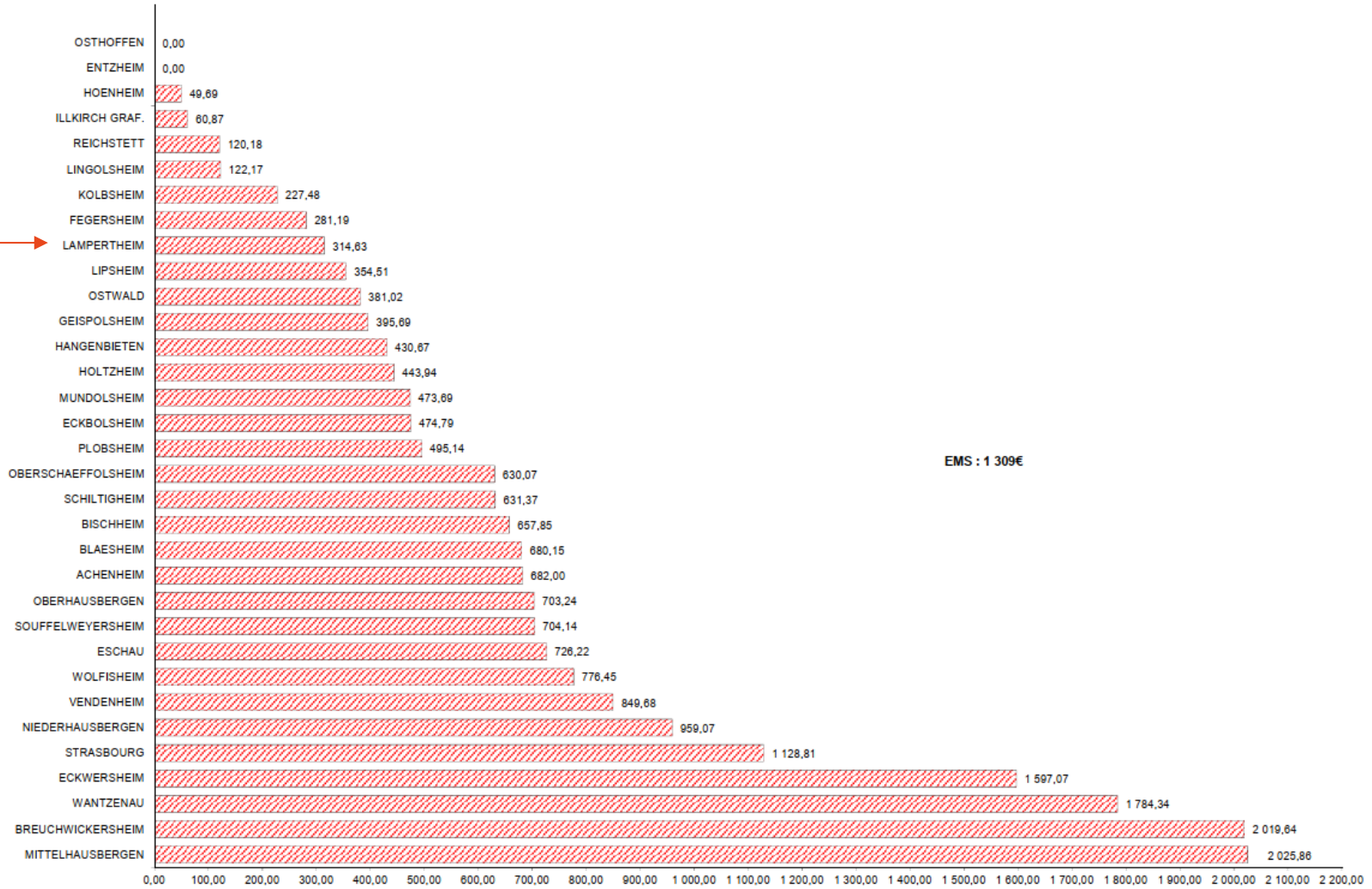
la loi de finance 2025 prévoit une participation des collectivités à l'économie de 2,2 milliards à réaliser.

Les dotations de l'Etat en baisse depuis quelques années risquent de diminuer encore et vont directement impacter notre financement.

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement (2 762 094 €) couvraient tout juste les dépenses réelles de fonctionnement (2 703 644 €). Ceci démontre une situation nécessitant une vigilance accrue. En outre, cette situation ne permet donc pas de dégager une véritable capacité d'autofinancement pour financer les investissements de manière autonome, alors que les autres recettes d'investissement (subventions) sont également une grande inconnue dans le contexte national.

Les participations et subventions des différents organismes vont être revues à la baisse (Agence de l'Eau, Collectivité Européenne d'Alsace, Région, Etat...). Pour mémoire, la commune de Lampertheim n'a toujours pas encaissé le Fonds vert qui lui a été accordé en 2024 par l'Etat pour le passage en 100 % LED, soit 175 000 €, et espère que l'Etat honorera son engagement.

Endettement de Lampertheim par rapport aux autres communes de l'Eurométropole de Strasbourg (au 31/12/2024) = 314 € / habitant



Situation financière de Lampertheim en 2024

Une situation financière satisfaisante malgré le contexte actuel

Dans ce contexte mondial et national, Lampertheim a maintenu sa politique de limitation des dépenses de fonctionnement, afin de ne pas avoir à agir sur la fiscalité et ni recourir à l'emprunt.

**Les excédents de trésorerie
sont à un niveau très correct :
900 138 € en décembre 2024**

**Un autofinancement contenu :
880 138 € d'excédent de
fonctionnement dégagé au
31/12/2024**

**Des subventions accordées
et non versées à ce jour :
175 000 € de Fonds vert pour
le passage en 100% LED**

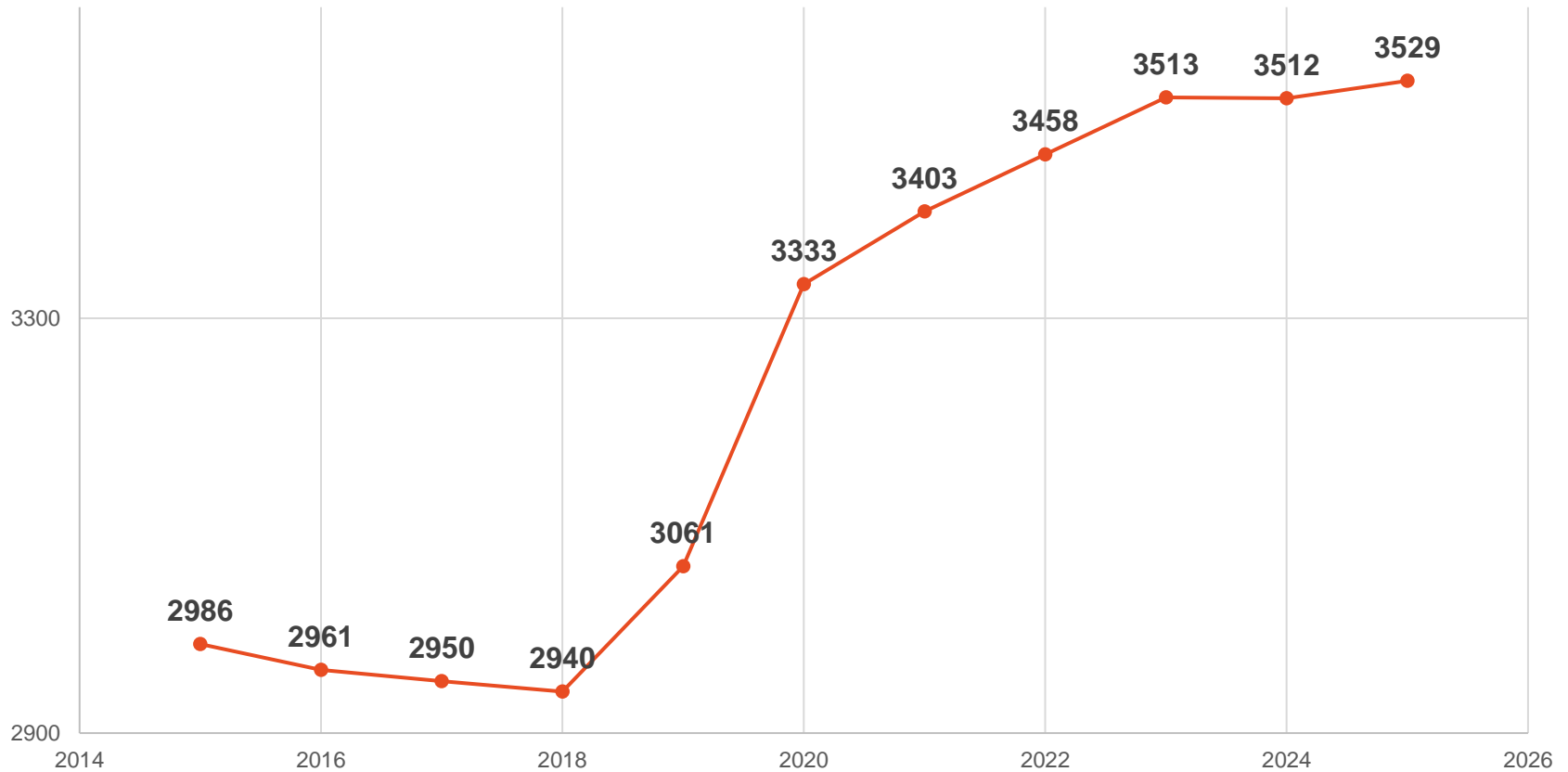
**Un investissement
de 535 000 € en 2024
pour le passage en 100 % LED
financé sans aucun emprunt
contracté**

QUELQUES CHIFFRES CLES

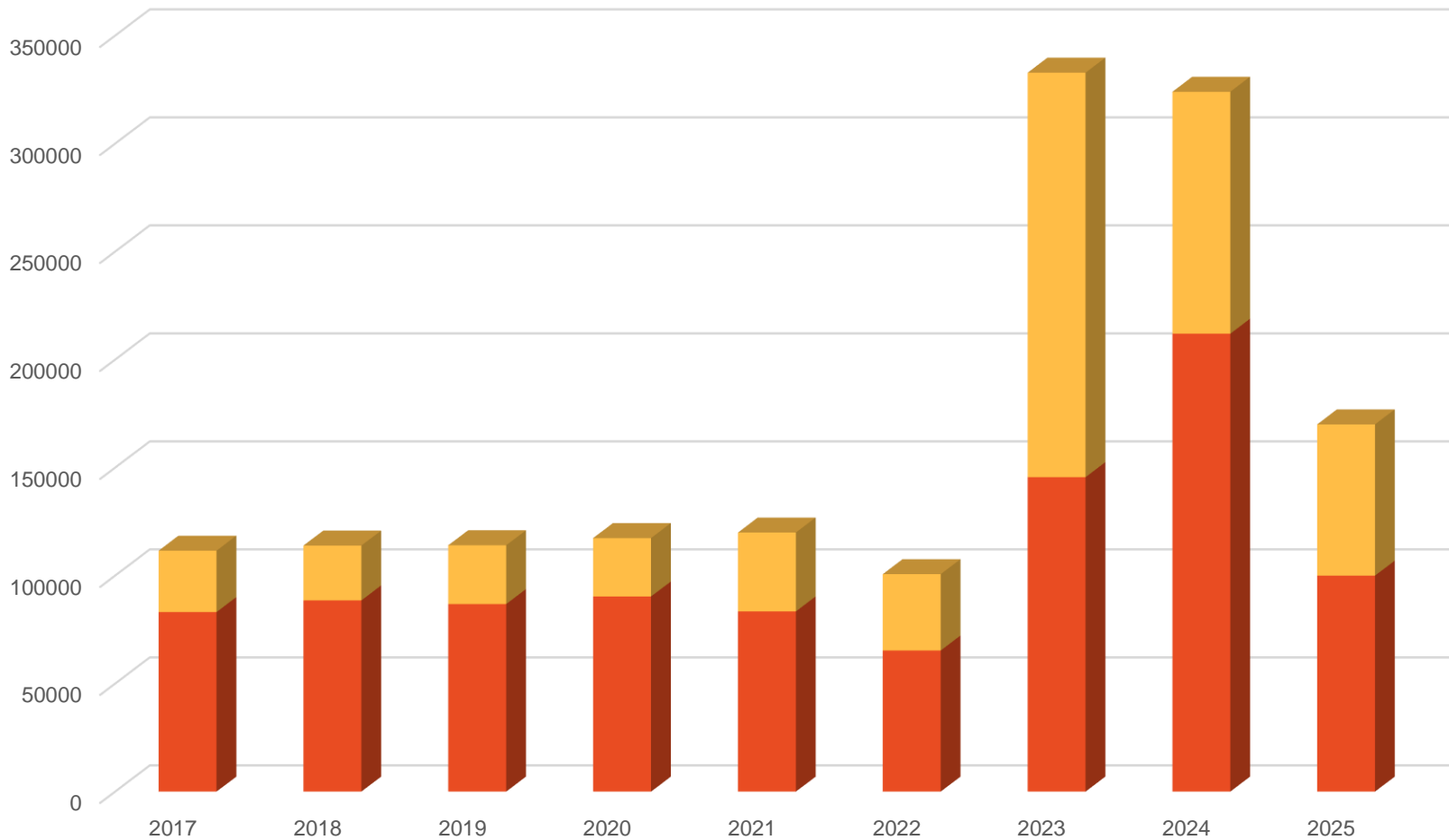
Evolution de la population de Lampertheim

Au 1er janvier 2025 : population municipale = 3 475 h / population totale = 3 529 h

Au 1er janvier 2024 : population municipale = 3 458 h / population totale = 3 512 h



Des coûts d'énergie (électricité) en hausse depuis 2023 avec une baisse estimée pour 2025 mais sans retour aux années d'avant 2022



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Electricité	83109	88517	86832	90324	83413	65319	145580	212000	100000
Gaz	28417	25371	27203	27047	36516	35344	187241	112000	70000
TOTAL	111526	113888	114035	117371	119929	100663	332821	324000	170000

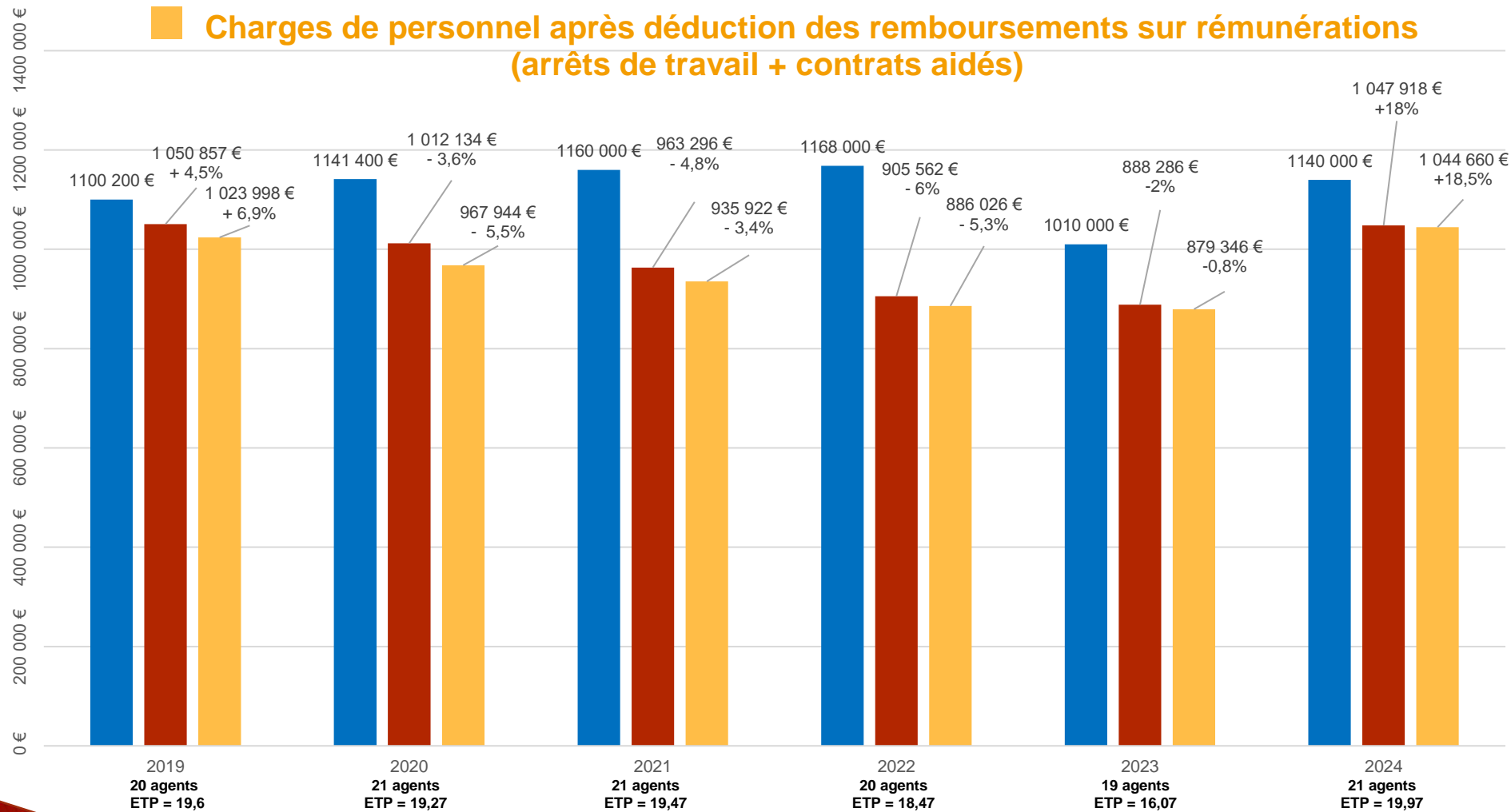
Total des dépenses de personnel

REÇU EN PREFECTURE
Le 11/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_RR-067-218702563-26259224-AD_POINT202

Budget Primitif

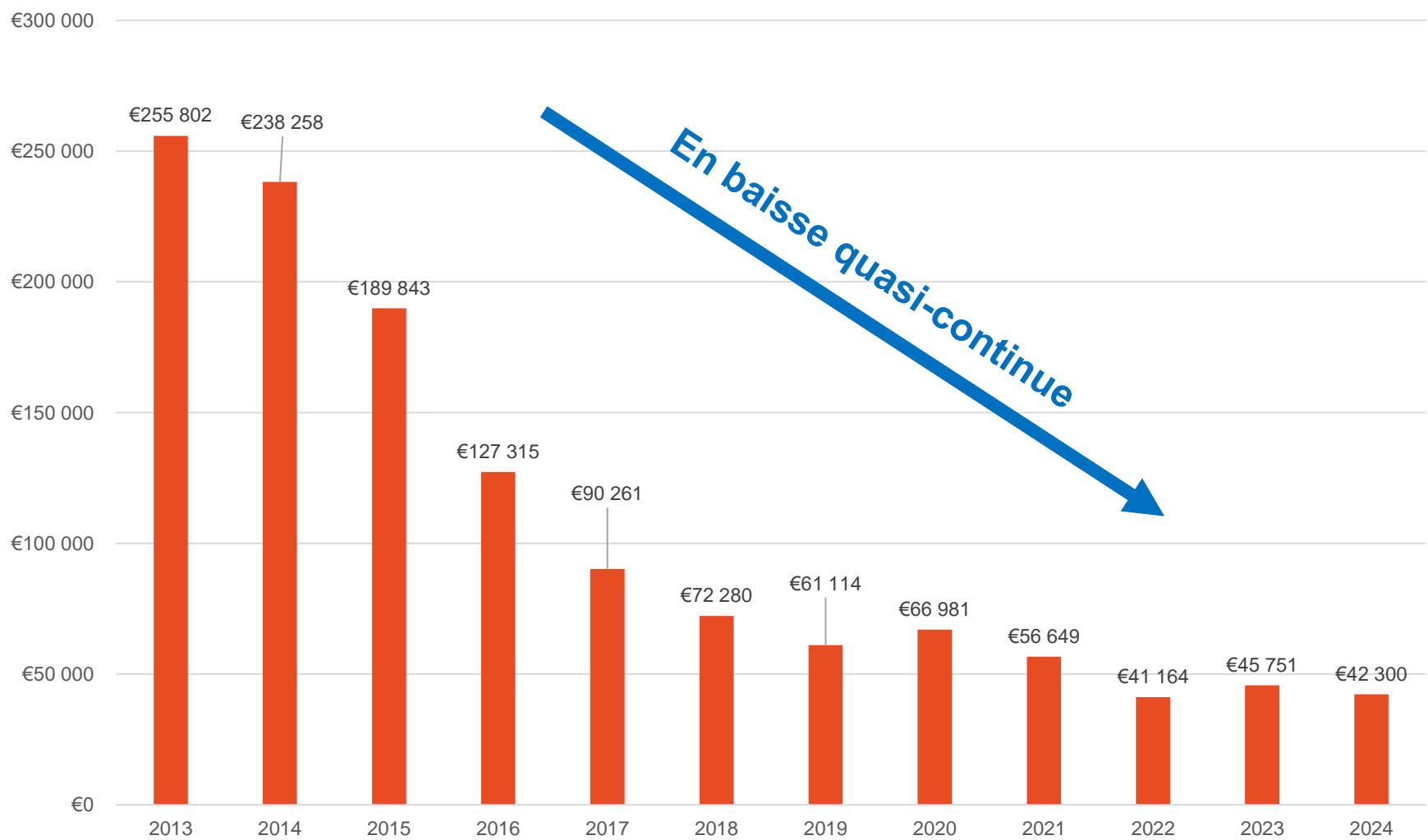
Total des charges de personnel

Charges de personnel après déduction des remboursements sur rémunérations (arrêts de travail + contrats aidés)



Situation au 1^{er} janvier de l'année N

Dotation Globale Forfaitaire : faible effet des nouvelles mesures



Autres éléments contextuels : hausse des bases d'imposition de 1,7 %

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, (c'est-à-dire des bases sur lesquelles sont appliqués les taux d'imposition) relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Codifié à l'article 1518 bis du CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé par application de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) de novembre. Ce dernier est estimé à + 1,7 % pour l'année 2025.

Les bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux,...), notamment pour les taxes foncières, vont donc évoluer de + 1,7%.

Pour mémoire, il était de + 0,2 % en 2021, +3,4 % en 2022, +7,1 % en 2023 et +3,9 % en 2024.

Pour le contribuable propriétaire cela signifie que ses taxes vont augmenter, par la seule application de cette variation de + 1,7%, alors que la commune aura décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

A cette augmentation des bases, s'ajoutera la variation des taux décidée par les autres collectivités locales (Eurométropole, Collectivité européenne d'Alsace).

GRANDES ORIENTATIONS POUR 2025

Grandes orientations pour 2025

Dépenses et recettes de fonctionnement

L'ensemble des dépenses de fonctionnement sera estimé au plus près de la réalité avec toujours pour objectif de limiter, de réduire voire de supprimer la dépense.

Des dépenses de fonctionnement en diminution

- Diminution de charges à caractère général liée aux coûts énergétiques de l'électricité et du gaz de - 45% par rapport aux prévisions du BP 2024 :
 - BP 2024 = 324 000 €
 - BP 2025 = 170 000 €
- Ajustement de certaines dépenses revues à la baisse (fleurissement - vêtements de travail - produits d'entretien - réception - catalogues ou imprimés - frais de gardiennage – subventions aux personnes de droit privé) ou supprimées (fête du printemps et rallye).

Des recettes de fonctionnement de moins en moins dynamiques

- De légères augmentations liées à la revalorisation des bases de 1,7 % qui reste inférieure à celle de 2024 qui était de 3,9 %. Constat : la recette réelle 2024 a été inférieure aux prévisions 2024, ce qui n'était jamais arrivé !
- Baisse des recettes liées la baisse des dotation (DGF et autres).

- **Augmentation de charges à caractère général liées à :**

1. Des services publics en DSP (ex. : crèches + 13 000 € estimés). En effet, les services publics périscolaires de petite enfance nécessitent une reprise juridique avec le choix validé du CM de déléguer les services publics et pas de gestion en régie.
2. La maintenance : des coûts en augmentation mais indispensables au maintien en bon état des infrastructures (extincteurs, vérification électricité/gaz, chauffage, ascenseur, portes sectionnelles, pack magnus...).
3. L'assurance : la cotisation augmente et passe de 21 837 € en 2024 € à 26 900 € en 2025 – restant toutefois admissible au regard de communes ne pouvant plus s'assurer en raison d'augmentations trop importantes par des cotisations multipliées parfois par 2 ou 3.

- **Augmentation des dépenses RH :**

Hausse de la cotisation de la CNRACL + 3 points :

Le taux de 31,65 % passera à 34,65 %, soit une hausse de 14 000 € pour Lampertheim en 2025.

Cette hausse de 3 points s'appliquera également aux 3 prochaines années pour atteindre 43,65% - soit 56 000 € de cotisation supplémentaire de CNRACL en 2028.

Protection Sociale Complémentaire :

La loi prévoit une obligation de participation minimale pour la :

- prévoyance de 7 € / agent / mois à compter du 01/01/2025,
- santé de 15 € / agent / mois à compter du 01/01/2026.

Mme le Maire a souhaité augmenter la participation communale pour la PSC et propose à partir de 2025 une revalorisation, représentant un coût supplémentaire de 6 000 € / an pour la commune en 2025.

Mise en place des tickets restaurants :

La mise en place de tickets restaurants pour les agents communaux sera proposée pour septembre 2025.
Coût estimé à 20 000 € /an.

Grandes orientations pour 2025

Dépenses et recettes d'investissement reportées

Dépenses d'investissement de 2024 :

Restant à réaliser : 243 700 €

Qui correspondent aux opérations suivantes :

- Solde parc d'éclairage public en 100% LED
- Acquisition de terrains (parcelle située au-dessus du cimetière + parcelle quartier Gare)
- Piste cyclable Lampertheim – Pfulgiesheim (délaissé)
- Etudes « végétalisation des cours d'écoles »
- Aires de jeux, place du Général de Gaulle (remplacement des cailloux par des copeaux et installation d'une clôture)

Recettes d'investissement non perçues en 2024 : 223 700 €

Qui correspondent aux subventions obtenues :

- Pour les travaux d'éclairage public – 100 % LED : Fonds Vert (175 000 €) – Certificat d' Economie d'Energie (19 000 €)
- Pour les « casiers rue du Stade : FST 2023 de la CeA (5 000 €)
- Pour les travaux de modernisation des crèches : CAF du Bas-Rhin (24 700 €)

Baisse des recettes d'investissement à prévoir :

- Diminution du taux de remboursement du FCTVA qui passera de 16,80 % à 14,85 %
- Gel ou diminution des dotations (dont DSIL, Fonds vert...)

Grandes orientations pour 2025

Les nouveaux projets

Investissement :

- Investissements tournés vers le maintien en bon état de fonctionnement de nos infrastructures (mise en sécurité, remplacement de mobiliers), les projets d'amélioration de vie (aménagement de parkings, végétalisation des cours d'école si les subventions sont acquises).
- Poursuite du travail collaboratif d'étude pour la réalisation d'une maison médicale, et analyse prospective pour le 1 place du Tilleul (étude de faisabilité).
- Construction d'un bâtiment par Habitation Moderne comprenant une supérette et 4 logements aidés au 21 rue Principale (démarrage des travaux en mars 2025).
- Acquisition foncière.
- Renforcement numérique des outils.

La rénovation globale du centre sportif et culturel sera mise en attente au vu des incertitudes financières qui pèsent sur les budgets locaux.

Grandes orientations pour 2025

Les nouveaux projets

Fonctionnement :

- Actions de protection des plus fragiles (séniors et enfants, avec un plan de lutte contre les violences)
- Soutien aux associations :
 - => mise à disposition de locaux (avec prise en charge des fluides par la commune)
 - => subventions axées vers les projets structurants
 - => situations particulières
- Ouverture classe bilinguisme
- Maintenance des bâtiments et entretien courant
- Actions vers le lien social

Projets avec l'Eurométropole de Strasbourg

Voirie

- Etude en phase opérationnelle pour une place de Niefern plus sécurisée pour les écoliers et offrant plus de stationnements (études 2025 - travaux été 2026).
- Installation d'un 2^{ème} feu récompense dans la rue Principale dans l'objectif de limiter la vitesse sur les grands axes et de les sécuriser.

Assainissement

Réalisation d'un bassin de rétention rue de Mundolsheim avec création de places de stationnements au-dessus.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Restauration du ruisseau du Kolbsenbach sur 350 ml (déplacement du lit mineur pour améliorer la fonctionnalité du cours d'eau, restauration des zones humes, revégétalisation des berges, reméandrage ou restauration du lit du cours d'eau, restauration de zones naturelles d'expansion des crues).

Population

Extension du cimetière (démarrage des travaux en mars 2025) – Coût estimé pour la commune à 75 000 €.

Grandes orientations générales pour 2025

- Pas de hausse des taux d'imposition des ménages (stabilité depuis 1999).
- Des dépenses de fonctionnement en hausse maîtrisées.
- Des recettes de fonctionnement avec des dotations en baisse.
- Des recettes de fiscalité légèrement impactées positivement par la variation des bases de fiscalité au même niveau que le taux d'inflation de + 1,7% pour 2025 (mais moindre qu'en 2024).
- Des programmations d'investissements contenues du fait de l'incertitude de subventions.
- Pas de nouvel emprunt en 2025.

Débat

Questions

40 Réponses

Débat

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025